Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 12 mars 2019.

Madame Édith Létourneau, directrice générale adjointe est aussi présente et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

9 personnes étaient présentes dans la salle.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Monsieur Alain Lestage, au poste No.2. Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3. Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4, Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5, Monsieur François Ledoux, au poste No.6.

2 ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

2019-03-52 Adoption de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Lestage appuyé par monsieur le conseiller François Ledoux et, il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour en ajoutant le point 15.3, à savoir :

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Adoption du procès-verbal du 12 février 2019;
- 3.2 Résolution autorisant la signature du protocole d'entente concernant les infrastructures à l'intérieur du projet intégré sur le lot 5 645 735;
- 3.3 Résolution approuvant le processus d'engagement d'un employé temporaire à temps plein pour l'été 2019 relativement au processus de mise aux normes des installations sanitaires sur le territoire.
- 3.4 Résolution approuvant la demande d'aide financière du programme de soutien pour une Protection accrue des sources d'eau potable, volet 1 pour la réalisation des analyses de vulnérabilité ;
- 3.5 Avis de motion en vue de l'adoption au Règlement RCE 2019-222;
- 3.6 Résolution approuvant le règlement 2019-375 modifiant le règlement 2010-231 concernant la rémunération des élus municipaux ;

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer;
- 4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 226 800 \$ qui sera réalisé le 20 février 2019;

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

- 6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE
- 7. <u>1ère PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

8. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

- 8.1 Achat caméra thermique;
- 8.2 Nomination aux postes de lieutenant et d'éligibles
- 8.3 Démission de Bryan Massé
- 8.4 Résolution approuvant la demande d'aide financière Volet 2 Programme d'aide financière de l'Agence municipale 9-1-1 du Ouébec;

9. TRAVAUX PUBLIC

- 9.1 Acquisition d'un tracteur à gazon;
- 9.2 Soumission remplacement d'un poteau endommagé;
- 9.3 Acquisition de 60 compteurs d'eau;

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1113, rue des Meuniers (lot 5 645 641);
- 10.2Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1112, rue des Meuniers (lot 5 645 627);
- 10.3Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1118, rue des Meuniers (lot 5 645 630);
- 10.4Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1415, rue des Marchands (lot 5 645 723);
- 10.5Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1412, rue des Marchands (lot 5 645 669) ainsi qu'au 1414, rue des Marchands (lot 5 645 670);
- 10.6Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1101, rue des Meuniers (lot 5 645 635);
- 10.7Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1174, rue des Meuniers (lot 5 645 689);
- 10.8Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1182, rue des Meuniers (lot 5 645 685);
- 10.9Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 7, Place de l'Église;

11. HYGIÈNE DU MILIEU

- **11.1**Dépôt d'une demande auprès du club de 4H pour planification d'une distribution de plants pour le printemps 2019;
- **11.2**Acquisition d'équipements (buts sénior) pour le terrain de soccer;
- 11.3Octroi du contrat pour la construction de dalles de béton dans le cadre du projet PIQM-MADA;
- 11.4 Acquisition de 13 bancs pour le projet MADA;
- 11.5 Acquisition d'un pavillon 18' pour le projet MADA;

- 11.6 Acquisition d'une balançoire 4 places pour le projet MADA;
- **11.7** Acceptation d'un budget de 2500\$ pour le souper des bénévoles;
- 11.8 Acceptation d'un budget de 600\$ pour la chasse aux cocos;
- 12. BIBLIOTHÈQUE
- 13. **DONS**
- 14. CORRESPONDANCE
- 15. DIVERS
 - 15.1Résolution autorisant le passage du 1000km du Grand Défi Pierre Lavoie ;
 - 15.2Résolution autorisant un signataire à l'entente de travail de M. Jean Bernier relativement à la résolution no. 2019-03-50;
 - 15.3Résolution approuvant la convention de la fermeture du prêt temporaire numéro 1, par erreur ;
- 16. 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. PROCHAINE RENCONTRE (09-04-2019)
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

2019-03-53 Adoption du procès-verbal du 12 février 2019

Les membres du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 février 2019, plus de 72 heures avant la présente assemblée, il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Boutin appuyé par monsieur le conseiller Marc Lamarre et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents de dispenser la directrice générale adjointe d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 tel que présenté et rédigé.

∞ ADOPTÉ ∝

2019-03-54 Résolution autorisant la signature du protocole d'entente concernant les infrastructures à l'intérieur du projet intégré sur le lot 5 645 735;

CONSIDÉRANT QUE Construction Beaudin et Courville inc. souhaite réaliser le projet intégré des Jardins St-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE Construction Beaudin et Courville inc. souhaite entreprendre les travaux municipaux du projet intégré;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'un permis de construction en lien avec la réalisation d'un projet intégré résidentiel est assujettie à une entente entre promoteur et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, notamment le réseau d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2015-328 sur les ententes relatives aux travaux municipaux et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis seront fournis avant que les personnes désignées procèdent à la signature du protocole;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents d'autoriser la mairesse et le directeur générale à signer le protocole d'entente Projet intégré les Jardins St-Jacques.

Le résultat du vote était le suivant ;

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	х	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	х	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	х	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ လ

2019-03-55 Résolution approuvant le processus d'engagement d'un employé temporaire à temps plein pour l'été 2019 relativement au processus de mise aux normes des installations sanitaires sur le territoire.

CONSIDÉRANT la résolution no 2019-01-11 approuvant l'offre de service de la SCABRIC pour organiser et réaliser un accompagnement vers la mise à niveau des installations sanitaires des résidences isolées sur le territoire;

Considérant que ce poste à fait l'objet d'une demande à emploi d'été canada 2019;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, de lancer le processus d'engagement pour l'embauche d'un employé temporaire à temps plein pour la réalisation de la mise aux normes des installations sanitaires sur le territoire

Le résultat du vote était le suivant ;

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-56 Résolution approuvant la demande d'aide financière du programme de soutien pour une Protection accrue des sources d'eau potable, volet 1 pour la réalisation des analyses de vulnérabilité;

<u>Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE madame Lise Sauriol, mairesse, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Le résultat du vote était le suivant ;

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	х	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	х	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-57 Avis de motion en vue de l'adoption au Règlement RCE 2019-222

Monsieur le conseiller Alexandre Brault donne avis qu'à une prochaine séance, sera présenté le règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives au cours d'eau Brault-Gagnon.

PROJET DE RÈGLEMENT RCE 2019-222 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AU COURS D'EAU BRAULT-GAGNON

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité peut par règlement prévoir que tout ou partie de ses services seront financés au moyen d'un mode de tarification :

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur Alexandre Brault lors de la séance régulière du conseil municipal du 12 mars 2019.

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville nous a facturés sous forme de quote-part, les travaux exécutés dans le cours d'eau Brault-Gagnon à Saint-Jacques-le-Mineur pour un montant total de 10 365.78\$ et que ce montant doit être réparti par la municipalité locale aux contribuables intéressés par lesdits travaux au prorata de la superficie contributive ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents :

QUE le règlement portant le numéro RCE 2019-222 soit et est adopté, et il est par le présent règlement, statué et décrété comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2

Les dépenses relatives aux travaux exécutés au montant de 10 365.78\$ seront financées au moyen d'un mode de tarification ;

ARTICLE 3

Le tarif s'appliquant aux travaux du cours d'eau Brault-Gagnon est fixé à 196.36\$ l'hectare;

ARTICLE 4

Seront et sont par le présent règlement assujettis au tarif s'appliquant aux travaux d'entretien du cours d'eau Brault-Gagnon les contribuables intéressés, tel que décrit au règlement numéro BD 1492-1 de la MRC des Jardins-de-Napierville, à savoir ;

COURS D'EAU BRAULT-GAGNON

NOMS	MATRICULES	HECTARES	MONTANT	
				İ

Ferme Agri-Max Inc.	1419-15-7320	1.150	29.45\$
Richard Derome	1318-98-0250	5.932	1 164.90\$
Yves Derome	1318-52-3217	2.335	458.55\$
Jean-Claude Beaudin	1318-63-2780	16.026	3 146.94\$
9138-9478 QUÉBEC Inc.	1318-75-3236	6.997	1 374.03\$
Ferme Bernard Gélineau SNC	1318-86-1890	5.732	1 125.47\$
Estelle Derome	1418-09-1588	6.580	1 292.08\$
François Desranleau	1419-01-5176	5.707	1 120.67\$
Pierre Langlois	1419-13-1650	3.329	653.70\$

ARTICLE 5

Ces tarifs sont annuels et indivisibles et ils sont payables par le propriétaire inscrit au rôle, ils sont également assimilés à une taxe foncière imposée sur l'immeuble et sont percevables de la même façon.

ARTICLE 6

Le fond général d'administration garantit toujours le financement du poste budgétaire « Entretien de cours d'eau ».

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Lise Sauriol, mairesse	
Jean Bernier, directeur gén	——— éral et secrétaire-trésorier

2019-03-58 Résolution approuvant le règlement 2019-375 modifiant le règlement 2010-231 concernant la rémunération des élus municipaux ;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *loi sur le traitement des* élus municipaux (L.R.Q., c. T-1.001), la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté le 12 janvier 2010, un règlement fixant la rémunération de ses membres;

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la rémunération des élus municipaux, entre autre que

l'imposition d'une rémunération minimale a été abolie et que, d'autre part, la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de modifier le règlement numéro 2010-231 fixant la rémunération des membres du conseil adopté par la Municipalité;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du 15 janvier 2019 et qu'un avis de motion a été donné le 15 janvier 2019;

IL EST EN CONSÉQUENCE, PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'ORDONNER ET STATUER PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL, LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2

Comme rémunération pour tous les services qu'il rend à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à quelque titre que ce soit, et pour le dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction de <u>MAIRE ou MAIRESSE</u>, une somme De ONZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ DOLLARS (11 285,00 \$) lui est accordée annuellement;

ARTICLE 3

Comme rémunération pour tous les services qu'il rend à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à quelque titre que ce soit, et pour le dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction de *CONSEILLER*, une somme de QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS (4 260,00 \$) lui est accordée annuellement;

ARTICLE 4

Comme allocation de dépenses pour tous les services qu'il rend à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à quelque titre que ce soit, et pour le dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction de <u>MAIRE ou MAIRESSE</u>, une somme SIX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX DOLLARS (6 390.00 \$) lui est accordé annuellement;

ARTICLE 5

Comme allocation de dépenses pour tous les services qu'il rend à la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur à quelque titre que ce soit, et pour le dédommager d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction de <u>CONSEILLER</u>, une somme DEUX MILLE SIX CENT TRENTE DOLLARS (2 630.00 \$) lui est accordé annuellement;

ARTICLE 6

L'article 5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux chapitre T-11.001*, section I, s'applique en l'adaptant aux sommes fixées aux articles 2 et 3 du présent règlement;

ARTICLE 7

Le Conseil détermine, par résolution, les modalités du paiement établies en vertu du présent règlement;

ARTICLE 8

Le présent règlement sera en vigueur selon le 5^e alinéa de l'article de 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux, chapitre T-11.001*;

ARTICLE 9

INDEXATION

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation se situant entre trois pourcent (3%) et cinq pourcent (5%), applicable au 1^{er} janvier de chaque année, le taux d'augmentation étant décidé lors de l'adoption du budget.

ARTICLE 10

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.	_	les	règlements	traitant	du	même	sujet	et
Lise Sauriol, mairesse								
Jean Bernier, directeur général	et secré	tair	e-trésorier					

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	х	
Madame Lise Sauriol, mairesse	x	
TOTAL	6	

နာ ADOPTÉ 🖎

FINANCES ET TRÉSORERIE

2019-03-59 Adoption des comptes à payer;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Ève Boutin, appuyé monsieur le conseiller François Ledoux et résolu unanimement par les membres du Conseil présents, d'adopter les comptes à payer de février 2019;

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	х	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	х	

Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ဇ

2019-03-60 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 226 800 \$ qui sera réalisé le 20 février 2019;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite emprunter par billets pour un montant total de 226 800 \$ qui sera réalisé le 20 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-349	31 000 \$
2017-360	195 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017-360, la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 20 février 2019;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 février et le 20 août de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire ou la mairesse et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	16 700 \$	
2021.	17 300 \$	
2022.	18 000 \$	
2023.	7 500 \$	
2024.	7 900 \$	(à payer en 2024)
2024.	159 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2017-360 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 février 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	

Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ လ

INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Bibliothèque : Un atelier sur le compostage et le vermicompostage

sera offert aux citoyens le 13 avril 2019 à 13h;

Besoin d'un nouvel ordinateur (difficultés à recevoir

une troisième soumission);

La bibliothèque débute un processus de réflexion pour souligner le 20e anniversaire de la bibliothèque

en 2020;

Loisirs: Le 13 avril prochain auront lieu la Chasse aux cocos

et le souper des bénévoles;

Le 8 juin aura lieu le pique-nique au fil de l'eau; Le comité d'administration cherche des nouveaux

membres bénévoles actifs;

Friperie les prochaines dates d'ouverture seront les 5 et 6

avril;

INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE (18h25)

S.O.

DPJL

1ère PÉRIODE DE QUESTIONS (18h26)

Mme Lucie Gauthier questionne le cheminement de sa demande afin que Derytélécom puisse desservir le développement domiciliaire.

M. Réjean Beaudin questionne le point no.3.2.

M Gaston Lestage questionne le cheminement du projet de nouvelle fontaine d'eau au chalet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-03-61 Résolution autorisant l'achat caméra thermique;

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande de commandite à Desjardins Caisse des Seigneuries de la frontière;

ATTENDU QUE Desjardins défrayera les coûts totaux d'acquisition d'une caméra thermique reconditionnée au montant de 2 342\$ avant les taxes applicables;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à publiciser l'aide financière dans un communiqué du journal municipal «Le Jacqueminois»;

ATTENDU QUE l'information sera diffusée sur le panneau d'affichage au coin de la rue Principale et du boulevard Édouard VII pour une période de 1 mois;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver les conditions d'octroi de l'appui financier de Desjardins Caisse des Seigneuries de la frontière reliée à l'acquisition d'une caméra thermique reconditionnée.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ 😪

2019-03-62 Résolution pour la nomination aux postes de lieutenant et d'éligibles;

CONSIDÉRANT QU'un des postes de lieutenant est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'affichage du poste s'est déroulé au début du mois de février 2019;

CONSIDÉRANT QUE quatre candidats ont postulé;

CONSIDÉRANT QUE trois candidats ont complété et réussi le processus;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver la nomination de monsieur Denis Perrier au poste de lieutenant et de messieurs Jean-Francois Olivier et Charles-Antoine Rouleau au poste de pompiers éligibles (dans l'ordre cité).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	х	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	х	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-63 Démission de Bryan Massé

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'accepter la démission de M Bryan Massé (Chef aux opérations) du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-64 Résolution approuvant la demande d'aide financière – Volet 2 Programme d'aide financière de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 3 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 500\$;

Que la municipalité autorise monsieur Steven Lemieux, Directeur du service incendie intérim à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	х	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	х	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	х	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	х	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	х	
Madame Lise Sauriol, mairesse		

TOTAL	5	

മ ADOPTÉ രു

TRAVAUX PUBLIC

2019-03-65 Résolution autorisant l'acquisition d'un tracteur à gazon;

CONSIDÉRANT la nécessité de la municipalité de se doter d'un tracteur à gazon afin de minimiser le temps qui était accordé à cette tâche;

CONSIDÉRANT les 6 soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du service de voirie d'acheter le Z930R de John Deere pour sa maniabilité, sa fiabilité, sa robustesse ainsi que pour le service et la garantie offerte;

CONSIDÉRANT le budget prévu de 16 000\$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'entretien ou réparation, le concessionnaire est à proximité de la municipalité;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents d'autoriser l'acquisition du tracteur à gazon John Deere Z930R au coût de 13 299 \$ taxes en sus.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

ADOPTÉ രു

2019-03-66 Résolution autorisant le remplacement d'un poteau endommagé;

CONSIDÉRANT QUE le poteau d'éclairage public au coin de rang St-Claude et chemin du Ruisseau des Noyers a été couché au sol suite à un impact survenu vers le 1 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été invitées à présenter une soumission pour le remplacement du poteau, l'installation d'une potence fournie par la municipalité et le raccordement;

Entreprise	Coût	Coût avec tx	Longueur
Angers électrique	2363\$	2716.86\$	30′
Janival électricité	1650\$	1897.09\$	35′
haute tension	10004	10)7.0)φ	00

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents d'autoriser le remplacement du poteau endommagé et l'installation d'une potence et de son luminaire au coût de 1897.09\$ par l'entreprise Janival.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	х	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	х	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	х	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ လ

<u>2019-03-67</u> Résolution autorisant l'acquisition de 60 compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire municipal des compteurs d'eau est inférieur aux nombres de permis de nouveaux logements actuellement soumis pour analyse au service de l'urbanisme;

Considérant que trois entreprises ont été invitées à transmettre leur soumission pour la fourniture de 60 compteurs d'eau;

Considérant la recommandation de Mme Édith Létourneau, aménagiste à la municipalité, d'accorder le contrat à Compteurs d'eau du Québec;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents d'autoriser l'acquisition de 60 compteurs d'eau $^{3/4}$ résidentiels auprès de Compteurs d'eau du Québec au coût de 8, 610\$ avant taxes.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	х	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ လ

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2019-03-68 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1113, rue des Meuniers (lot 5 645 641);

Demande no. 2019-70002

Lot: 5 645 641

Adresse: 1113, rue des Meuniers

Zone : H-01

CONSIDÉRANT QUE la présente demande annule la demande précédente concernant ce lot no. 2018-1006 (résolution du conseil no. 2018-03-77);

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018 selon les recommandations du CCU;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la demande PIIA no. 2019-70002 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 1113, rue des Meuniers.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

န္တာ ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-69 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1112, rue des Meuniers (lot 5 645 627);

Demande no. 2019-70003

Lot: 5 645 627

Adresse: 1112, rue des Meuniers

Zone: H-01

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à préautoriser des choix afin d'accélérer le processus d'une future demande de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018 selon les recommandations du CCU;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la demande PIIA concernant numéro 2019-70003 concernant la construction d'un bâtiment résidentiel dans l'un ou l'autre des choix de couleurs soumis à la présente demande au 1112, rue des Meuniers.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	х	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	х	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နော ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-70 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1118, rue des Meuniers (lot 5 645 630);

Demande no. 2019-70004

Lot: 5 645 630

Adresse: 1118, rue des Meuniers

Zone : H-01

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à préautoriser des choix afin d'accélérer le processus d'une future demande de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018 selon les recommandations du CCU;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la demande PIIA concernant numéro 2019-70004 concernant la construction d'un bâtiment résidentiel dans l'un ou l'autre des choix de couleurs soumis à la présente demande au 1118, rue des Meuniers.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	х	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	х	

Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	·

နာ ADOPTÉ လ

2019-03-71 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1415, rue des Marchands (lot 5 645 723);

Demande no. 2019-70005

Lot: 5 645 723

Adresse: 1415, rue des Marchands

Zone: H-01

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à préautoriser des choix afin d'accélérer le processus d'une future demande de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018 selon les recommandations du CCU;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la demande PIIA concernant les neuf choix de construction résidentielle proposés à la demande de PIIA numéro 2019-70005 puisqu'un seul sera choisi par le demandeur pour devenir le bâtiment résidentiel au 1415, rue des Marchands;

Le résultat du vote était le suivant :

Le resultat du vote était le survait .		
Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ભ

2019-03-72 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1412, rue des Marchands (lot 5 645 669) ainsi qu'au 1414, rue des Marchands (lot 5 645 670);

Demandes no. 2019-70007 et 2019-70008

Lot: 5 645 669 et 5 645 670

Adresse: 1412 et 1414, rue des Marchands

Zone : H-01

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à préautoriser des choix afin d'accélérer le processus de deux futures demandes de permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018 selon les recommandations du CCU;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver les neuf choix de construction résidentielle proposés pour chacune des demandes de PIIA numéro 2019-70007 et 2019-70008 puisqu'un seul par lot sera choisi par le demandeur pour devenir les bâtiments résidentiels au 1412 et au 1414 rue des Marchands;

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

န္တာ ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-73 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1101, rue des Meuniers (lot 5 645 635);

Demande no. 2019-70009

Lot: 5 645 635

Adresse: 1101, rue des Meuniers

Zone: H-01

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018 selon les recommandations du CCU;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la demande de PIIA numéro 2019-70009

concernant la construction d'un bâtiment résidentiel au 1101, rue des Meuniers.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	х	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	х	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-74 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1174, rue des Meuniers (lot 5 645 689);

Demande no. 2019-70010

Lot: 5 645 689

Adresse: 1174, rue des Meuniers

Zone : H-01

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018 selon les recommandations du CCU;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la demande de PIIA numéro 2019-70010 concernant la construction d'un bâtiment résidentiel au 1174, rue des Meuniers.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	X	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

മ ADOPTÉ രു

2019-03-75 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 1182, rue des Meuniers (lot 5 645 685);

Demande no. 2019-70011

Lot: 5 645 685

Adresse: 1182, rue des Meuniers

Zone: H-01

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018 selon les recommandations du CCU;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la demande de PIIA numéro 2019-70011 concernant la construction d'un bâtiment résidentiel au 1182, rue des Meuniers.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	х	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	х	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	х	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	х	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-76 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 7, Place de l'Église;

Demande no. 2019-70012

Lot: 6 280 408

Adresse : 7, Place de l'Église

Zone: MIX-01

Considérant que le projet est une résidence unifamiliale de type cottage avec garage en implantation isolée;

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 3.3.2 du règlement 8200-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le propriétaire ne respecte pas les objectifs du règlement 8200-2018 selon les recommandations du CCU;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la demande de PIIA numéro 2019-70012 concernant la construction d'un bâtiment résidentiel au 7, Place de l'Église.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2		X
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3		X
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4		Х
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5		X
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6		X
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL		5

နာ ADOPTÉ လ

HYGIÈNE DU MILIEU

2019-03-77 Dépôt d'une demande auprès du club de 4H pour planification d'une distribution de plants pour le printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite participer à la distribution de plants dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT QUE les plants seront remis gratuitement lors de la Journée verte le 25 mai 2019, et qu'il y aura une activité de sensibilisation à la sauvegarde des forêts durant cette journée;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'effectuer une demande au Club des 4H afin de recevoir des plants à distribuer à la population. Une demande de 400 arbres sera effectuée.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-78 Résolution approuvant l'acquisition d'équipements pour le terrain de soccer;

CONSIDÉRANT l'aménagement d'un nouveau terrain de soccer à 11 (terrain #A);

CONSIDÉRANT QUE les buts existants de soccer à 11 seront conservés pour le terrain #B;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 16 800\$ est prévu en 2019 pour l'aménagement des terrains A;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour des buts de grandeur sénior en acier, filets 3MM, 2 ensembles de 4 ancrages permanents :

Fournisseurs	Coût (avec taxes)
Sports-Inter	4 182.68\$
Distribution Sport Loisirs	4 393.60\$

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, de procéder à l'acquisition d'une paire de but de grandeur senior et de ses accessoires chez Sports-Inter au coût de 4 182.68\$ (avec taxes).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

န္တာ ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-79 Octroi du contrat pour la construction de dalles de béton dans le cadre du projet PIQM-MADA;

CONSIDÉRANT QUE la construction des dalles s'inscrit dans un projet Municipalités amies des aînés;

CONSIDÉRANT l'aide financière octroyée dans le cadre du sous volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT l'appel d'offre sous invitation lancé le 17 janvier 2019 à 13 entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres, dont une seule était complète et conforme;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus sont la réalisation d'une base de béton armé pour une gloriette et de 13 bases de béton armé pour bancs;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, de mandater Constructions Valrive inc. pour la réalisation des travaux prévus à l'appel d'offre AR18-2609 au coût de 34 636.22\$ (avec taxes).

Que la dépense soit imputée au fonds général et au PIQM-MADA (80%).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre	
--------------------	------	--------	--

Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	х	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	х	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	х	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

ADOPTÉ രു

2019-03-80 Acquisition de 13 bancs pour le projet MADA;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des bancs s'inscrit dans un projet Municipalités amies des aînés;

CONSIDÉRANT l'aide financière octroyée dans le cadre du sous volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à l'acquisition des bancs de gré à gré;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'acquérir de Tessier récréo-parc 9 bancs du modèle banc série victorienne 5' de couleur ombre et 4 bancs du modèle série Place Publique 5' au coût de 13 024.60\$ (avec taxes).

Que la dépense soit imputée au fonds général et au PIQM-MADA (80%).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	х	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

န္တာ ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-81 Acquisition d'un pavillon 18' pour le projet MADA;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du pavillon s'inscrit dans un projet Municipalités amies des aînés;

CONSIDÉRANT l'aide financière octroyée dans le cadre du sous volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à l'acquisition de du pavillon de jardin de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE le pavillon sera installé au parc du triangle sur une base de béton à cet effet:

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'acquérir de l'entreprise Gazebo concept un pavillon

de jardin octogonal 18' de diamètre en cèdre et toiture de tôle au coût de 24 242.48 \$ (avec taxes).

Que la dépense soit imputée au fonds général et au PIQM-MADA (80%).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	х	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ເ≪

2019-03-82 Acquisition d'une balançoire 4 places pour le projet MADA

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une balançoire s'inscrit dans un projet Municipalités amies des aînés;

CONSIDÉRANT l'aide financière octroyée dans le cadre du sous volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à l'acquisition d'une balançoire de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la balançoire doit être installée sur la place de l'église;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'acquérir de Meubles de patio Richard Champagne une balançoire 4 places de couleur ombre au coût de 2 355.84\$ (avec taxes).

Que la dépense soit imputée au fonds général et au PIQM-MADA (80%).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	х	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ 🖎

2019-03-83 Acceptation d'un budget de 2500\$ pour le souper des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu d'organiser un souper des bénévoles le 13 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE les détails de l'activité sont à venir;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers messieurs Alain Lestage et Richard Lestage établiront avec la Réceptionniste et soutien aux loisirs et à la vie communautaire, l'activité à offrir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité permettra aux conjoints de se joindre à l'activité, mais les frais seront à leur charge;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents d'approuver un budget 2 500\$ pour l'activité du souper des bénévoles.

Que la dépense soit imputée au fonds général.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	х	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	х	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	х	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ 🖎

2019-03-84 Acceptation d'un budget de 600\$ pour la Chasse aux cocos:

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu d'organiser une Chasse aux cocos le 13 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE les activités prévues sont pour une maquilleuse et l'achat de cadeaux pour mettre dans les œufs;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents d'approuver un budget 600\$ pour l'activité de la Chasse aux cocos.

Que la dépense soit imputée au fonds général.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	x	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	x	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

<u>BIBLIOTHÈQUE</u>

SO

DONS

S.O.

CORRESPONDANCE

S.O.

DIVERS

2019-03-85 Résolution autorisant le passage du 1000km du Grand Défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie a déposé le 1 mars 2019 une demande d'autorisation de passage sur le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le passage des vélos s'effectuera sur les rues : route 217, la rue Principale, Place de l'Église, Rue Renaud, rue du Moulin puis à nouveau la route 217 ;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement aura lieu le 16 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement sera filmé par drone;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'école St-Jacques envisage de permettre l'utilisation de son terrain;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'autoriser le passage et l'utilisation d'un drone du 1000km du Grand défi Pierre Lavoie le 16 juin 2019.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	X	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	Х	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	Х	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-86 Résolution autorisant un signataire à l'entente de travail de M. Jean Bernier relativement à la résolution no. 2019-03-50;

ATTENDU QUE la résolution 2019-03-50 autorise l'embauche de monsieur Jean Bernier au poste de directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QUE le conseil doit désigner un responsable à titre de signataire du contrat de travail de M. Bernier ;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, que madame Lise Sauriol, mairesse, soit et est

autorisée, par la présente, à signer le contrat de travail de M. Bernier et tout autre document nécessaire pour procéder à l'embauche de celui-ci

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	x	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	х	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	х	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	х	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	х	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

2019-03-87 Résolution approuvant la convention de la fermeture du prêt temporaire numéro 1, par erreur ;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire a fermé par erreur le compte de prêt temporaire # 1 que la municipalité avait ouvert l'an dernier;

CONSIDERANT QUE la Caisse a corrigé temporairement son erreur en remettant les sommes au compte de la Municipalité;

CONSIDERANT QUE la caisse demande à la municipalité d'ouvrir un nouveau prêt qui réintégrera l'ancien prêt et sera identifié comme prêt #3;

CONSIDERANT QUE la convention avec la caisse pour ce prêt avait été signé par le directeur général de l'époque M. Cayer qui n'est plus au service de la municipalité;

Il est proposé, appuyé et il est résolu unanimement par les membres du conseil présents, d'autoriser l'ouverture du prêt #3 selon les termes mentionnés dans la convention.

En l'absence du directeur général qui n'est toujours pas en poste, d'autoriser madame la mairesse, Lise Sauriol, à signer la convention avec la caisse ainsi que madame Édith Létourneau, directrice générale adjointe.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2	X	
Madame Marie-Eve Boutin, au poste No. 3	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	x	
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6	x	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
TOTAL	5	

နာ ADOPTÉ ဇဒ

2ième PÉRIODE DE QUESTIONS 20h15

M. Réjean Beaudin questionne l'utilisation des compteurs d'eau.

M. Alexandre Brault demande si la municipalité utilise les services Voilà.

Fin 20h16

PROCHAINE RENCONTRE (09-04-2019)

2019-03-88 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Lestage appuyé par madame la conseillère Marie-Ève Boutin et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est close à 20h20.

Lise Sauriol, mairesse
Édith Létourneau, directrice générale adjointe